

L'ORGANISATION DES ESPACES PRIVÉS EXTÉRIEURS

Les abords des habitations sont souvent organisés autour d'espaces dédiés à différentes utilisations : cour d'entrée et/ou cour arrière, jardin d'agrément, potager, verger, espaces de circulation, espace de travail pour les exploitations agricoles...

Lorsqu'il est possible de maintenir la vocation des espaces, il est souhaitable de conserver leur organisation, celle-ci ayant souvent été choisie judicieusement.

Bien aménagés, ces espaces offrent un cadre de qualité au bâti.

Pour aménager les abords, on observera attentivement les vues que l'on souhaite conserver ou au contraire dissimuler depuis l'intérieur de l'habitation et depuis les différents espaces extérieurs privatifs.

Les vues sur le bâti depuis les espaces publics seront aussi étudiées.

Sur un plan, on notera la vocation des différents espaces à aménager, les végétaux existants à conserver et à supprimer, les plantations à réaliser, les cheminements et les points de vue à réaliser.



Cour enherbée - Linards



*Cour pavée
Eymoutiers, Le Lac*



*Caniveau
Roziers-Saint-Georges*

LES REVÊTEMENTS DE SOL

Pour l'aménagement des sols, il est possible de choisir les traitements de sols suivants :

► **sols compactés**

- terre battue
- sol stabilisé sablé
- sol empierré et gravillonné

► **sols pavés**

- *pavage classique en pavés de récupération* : 12 x 20 x 18 mm posés au tuf et au sable
- *pavage en opus incertum* : grosses pierres enfoncées dans le sol et calées entre elles
- *revêtement en dalles de récupération* posées sur tuf ou mortier maigre bord à bord (pose à coupe de pierre) sans joint.

► **sols enherbés** avec allées en opus incertum, sablées ou gravillonnées.

Quel que soit le choix retenu, on veillera à respecter l'écoulement des eaux et à conserver ou à refaire les caniveaux pavés sur lit de sable et tuf ou en opus incertum.

LES VÉGÉTAUX

Les cours ou jardins d'agrément pourront être plantés d'*arbres isolés* qui fourniront de l'ombre. On privilégiera les *espèces locales* telles que le tilleul, le frêne, le marronnier, l'érable...

Les vergers seront plantés d'arbres alignés ou en quinconce avec sols enherbés. On choisira de préférence des espèces anciennes, souvent résistantes et donnant des fruits goûteux (voir Centre Nature de La Loure et l'association l'Arbre à Lettre). Les variétés locales seront privilégiées, notamment pour les pommiers et les cerisiers, arbres très présents sur le territoire de Monts et Barrages.

Le jardin potager sera installé dans un endroit abrité des vents. Si le terrain disponible est réduit, il pourra être planté de légumes, de fleurs et de quelques arbres comme l'étaient couramment les "jardins de curé".

Le jardin d'agrément planté de fleurs pourra associer des arbustes d'ornement (buis, osmanthe, filaria...), des vivaces, des plantes grimpantes (chèvre-feuille, vigne, glycine, clématite...), des rosiers anciens...



Cour
Le Châtenet-en-Dognon



Vergeur - Linards



Haie - Linards



Jardin potager
Saint-Amand-le-Petit

LES HAIES

Les haies peuvent permettre de structurer les différents espaces composant les abords, d'abriter du vent certaines plantations, de masquer des vues peu agréables... Elles jouent également un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et dans le maintien de la biodiversité en fournissant abri et nourriture aux animaux, notamment aux oiseaux.

Elles sont composées d'arbustes et d'arbres à feuilles caduques. Pour une haie champêtre, au moins trois essences différentes doivent la composer. Celles à privilégier sont :

- pour les arbustes : le cornouailler sanguin, le noisetier, le fusain, le sureau, le prunelier, l'aubépine...;
- pour les arbres : le charme, l'érable champêtre, le merisier, l'aulne, le châtaignier..

Ces haies, selon leur emplacement, peuvent être taillées ou laissées libres.

Pour les planter, on choisira de jeunes plants d'environ 30 cm. Après préparation du terrain, on disposera les plants sur deux rangées en quinconce, en les espaçant suffisamment pour permettre leur croissance. Pour éviter l'emploi de désherbant chimique, recouvrir le sol de paille, d'écorce ou d'un film plastique opaque. Plantées en novembre-décembre selon cette technique, les haies atteignent en 3-4 ans la taille d'un homme.

La plantation de haies de thuyas ou de lauriers-palme est à proscrire en milieu rural comme en milieu urbain. Elles produisent un paysage monotone sans lien avec le paysage du Pays Monts et Barrages ; elles sont sensibles aux maladies et parasites et nécessitent des tailles constantes pour limiter leur hauteur dans des limites acceptables.

LES CLÔTURES, PORTAILS, MURETS

Outre les haies qui peuvent servir de limite séparative, les clôtures de la propriété peuvent être matérialisées par des murets en pierre ou des palissades en bois.

Lorsqu'elles existent, on privilégiera leur réfection selon la technique d'origine : murs en pierre sèche, murs en moellons montés à l'aide de mortier d'hirondelle ou d'un mélange tuf, sable et chaux naturelle, clôture en palins de châtaignier... ou tout simplement clôture de champ à trois fils.

Si elles sont à créer, on choisira une clôture adaptée au style du bâti (par exemple : mur plus ou moins haut en pierres maçonneries pour une maison bourgeoise de bourg, haie bocagère pour séparer le jardin des champs attenants pour une ferme située en pleine campagne...).

Dans tous les cas, on recherchera l'utilisation de matériaux locaux et on proscriera tout modèle préfabriqué et matériau standardisé (PVC, fausse pierre...) qui transformeraient villages et hameaux en zone pavillonnaire.

Pour les barrières et portails, en milieu rural, on choisira des modèles le plus simple possible, souvent en bois de chêne ou châtaignier à claire-voie.

Dans les bourgs et les domaines, des portails en ferronnerie ou en bois seront retenus, mais là encore la simplicité est à rechercher.

Les conseils donnés par le CAUE de la Haute-Vienne sont à respecter : "Les imitations actuelles de ferronneries anciennes n'ont, dans la plupart des cas, aucun intérêt ou ne sont qu'un pâle reflet ; il faudra donc rechercher dans les démolitions ou sur



Clôture - Sauviat-sur-Vige



Portail - Moissannes



Muret - Beaumont-du-Lac



Lavoir - Beaumont-du-Lac

le marché de l'occasion des grilles à réticules, à piques ou à dents-de-loup pour remplacer les éléments dégradés ou disparus.

Quand on fera appel aux grilles modernes, on préférera toujours le fer plein aux profilés creux, en recherchant la simplicité du dessin et de la forme et le bon respect des proportions (écartement des barreaux, hauteur, etc.)."

LE PETIT PATRIMOINE

Les abords des habitations sont souvent riches d'éléments de petit patrimoine : appentis, puits, fours, murets... qu'il est important de conserver car, outre qu'ils témoignent d'un savoir-faire constructif et de certaines activités humaines, ils peuvent être utiles (appentis, murets...) ou à nouveau le devenir (puits).

Comme pour le bâti, on essaiera de les restaurer en utilisant les matériaux locaux et en adoptant une technique constructive la plus proche possible de celle utilisée pour les bâtir.



Puits - Moissannes

Depuis ne nombreuses années, on observe dans les bourgs une dominance du tout enrobé et une régression du végétal qui confèrent aux espaces publics un aspect triste, totalement anti-convivial. Leur aménagement demande une attention particulière pour le choix des traitements de sol, des plantations et du fleurissement pour rendre ces espaces accueillants.

LE TRAITEMENT DES SOLS

Les revêtements de sol à retenir sont :

- les bitumes et émulsions :
 - asphaltes colorées
 - bicouches gravillonnées
- les bétons.

LES BÉTONS

Ceux-ci impliquent la réalisation de joints de dilatation respectant des normes précises. On pourra souligner ces joints de rangs de brique.

Les bétons pourront être traités en :

- sablés ;
- désactivés avec différentes tailles de granulats concassés ou roulés. Préférez à tout autre les granulats de granit gris ou bleus moins sensibles aux hydrocarbures. Ce type de traitement en désactivé a été employé trop systématiquement. On sera donc prudent sur le choix qu'on en fera.

LE PAVAGE

Préférer à tout autre le pavé classique qu'on ne trouve guère aujourd'hui qu'en récupération. Les petits pavés industrialisés ont une mauvaise tenue dans le temps.

Il existe une incompatibilité entre les pavés et le ciment, notamment sous l'effet du poids des voitures. L'emploi du ciment est donc à proscrire absolument.

L'emploi de dalles en granit s'avère également intéressant d'un point de vue esthétique, mais leur pose nécessite une main-d'œuvre spécialisée. D'autre part, leur prix de revient est onéreux dans la mesure où on doit respecter une pose de qualité : épaisseur des dalles, pose à joints vifs sur hérisson, mortier maigre traditionnel...

LES PLANTATIONS ET LE FLEURISSEMENT

L'excès de fleurissement est souvent plus nuisible que son absence. Il faut proscrire l'installation de tout type de jardinière posée sur le sol ou suspendue.

Préférer les plantations de pleine terre sous forme de bosquets verts (buis, fusain, nerprun alaterne, filaria...) ou de vivaces (giroflées, iris, myosotis...).

Accorder une place importante à l'arbre en pleine terre sous la forme d'arbres isolés ou plantés en alignement (chêne, platane, marronnier...). Si la taille s'avère nécessaire, privilégier les méthodes de taille "douce" qui permettent de dédensifier les houppiers.

Pour les surfaces enherbées, les traiter en pré tondu à l'herbe naturelle et non en pelouse plantée.

Pour l'organisation des plantations, les organiser en fonction du tracé des allées, du modelé des terrains, de l'ensoleillement... tout en privilégiant la simplicité.

Pour le traitement des haies, se reporter aux conseils donnés dans la partie précédente consacrée aux espaces extérieurs privés.

L'ÉCLAIRAGE

Privilégier un éclairage indirect par projecteurs dissimulés au sol ou sous les avant-toits. S'il s'agit d'un éclairage sur mât, privilégier un modèle unique, sobre, d'une couleur discrète, variante de gris colorés. Rechercher la qualité du produit.

LE MOBILIER

LE MOBILIER DE PROTECTION

Actuellement, de nombreux modèles banalisés sont proposés sur le marché. Si l'installation de bornes s'avère nécessaire, on choisira des bornes en pierre toujours cylindriques plutôt que prismatique.

Les barrières devront, elles aussi, être installées à bon escient. On les choisira de facture simple (simple croisillon) sans oublier que les haies peuvent également servir de protection. On emploiera également les palins de châtaigniers (livrés en rouleau chez les feuillardiers et maintenus par des fils de fer).

LES BANCS PUBLICS

Éviter les bancs compliqués ou pseudo-design. Choisir des modèles classiques de bonne pérennité comme, par exemple, les bancs en fonte et en bois à petites lattes ou les bancs de pierre faits d'un linteau de récupération posé sur deux boutises.



Place de village - bourg de Linards, mail